

b) 9 écoles en Allemagne; 1 école en Belgique; 1 école en Hollande.

2. Oui. 2 ans.

DÉFENSE NATIONALE—LES ÉTUDES TECHNIQUES PORTANT SUR LES BESOINS-DE REMPLACEMENT DES NAVIRES

Question n° 5240—**M. Forrestall**:

Quelles sont les sociétés canadiennes que le ministère de la Défense nationale croit être capables d'effectuer les études techniques prévues dans le cadre du programme de remplacement des navires de la flotte maintenant en cours?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Voir la réponse à la question no 5241 donnée aujourd'hui. La recherche de sociétés canadiennes capables d'exécuter les études techniques en cause ne sera entreprise que lorsque les études portant sur les besoins de remplacement des navires seront complétées.

DÉFENSE NATIONALE—LES APPELS D'OFFRE POUR LES ÉTUDES TECHNIQUES PORTANT SUR LE REMPLACEMENT DES NAVIRES

Question n° 5241—**M. Forrestall**:

Le ministère de la Défense nationale fera-t-il des appels d'offre aux entreprises situées au Canada pour les études techniques prévues dans le cadre du programme de remplacement des navires de la flotte, a) dans la négative, pourquoi, b) dans l'affirmative, quand enverra-t-on les appels d'offre à ces entreprises?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Oui. a) Sans objet. b) Date indéterminée. Les études portant sur les besoins de remplacement des navires de la flotte ne sont pas encore terminées.

DÉFENSE NATIONALE—L'EXÉCUTION HORS DU CANADA DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES NAVIRES

Question n° 5242—**M. Forrestall**:

Le ministère de la Défense nationale a-t-il reçu des instructions spéciales pour que les études techniques prévues dans le cadre du programme de remplacement des navires de la flotte soient effectuées hors du Canada, a) dans l'affirmative, qui a donné ces instructions, b) dans la négative, le ministère de la Défense nationale a-t-il reçu des instructions afin de ne pas faire des appels d'offre auprès des entreprises canadiennes pour les études prévues?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Non. a) Sans objet. b) Non.

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

Question n° 5246—**M. Marshall**:

Quelles sont les provinces intéressées et les ententes à frais partagés en vertu des programmes de rénovation des autoroutes ou des programmes d'aide à la reconstruction de la Transcanadienne mis en oeuvre par les ministères des Transports et de l'Expansion économique régionale?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): En ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale: aucune. Le MEER n'a pas de programme de rénovation de routes comme tel ni ne participe financièrement à la reconstruction de la Transcanadienne. Le ministère accorde toutefois une aide à certaines provinces pour des travaux routiers bien précis qui sont nécessaires au développement économique régional. En ce qui concerne Transports Canada: Un programme de renforcement des routes principales est en vigueur dans trois provinces, à savoir l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Il n'y a pas de partage de frais dans le cadre de ce programme

Questions au Feuilleton

comme tel, mais un accord aux termes duquel les trois provinces ont augmenté leurs limites de charge sur le réseau des routes principales à un poids total en charge de 110,000 livres, pour correspondre aux limites en cours en Colombie-Britannique et en Ontario. Le gouvernement fédéral pour sa part verse des paiements de base aux trois provinces de 78.5 millions de dollars, répartis sur cinq (5) ans commençant dans l'année financière 1974-1975. Un paiement indexé supplémentaire est également versé pour compenser le coût croissant du pavage. Une deuxième phase du programme, si elle est justifiée, serait vraisemblablement négociée avant la fin de la première phase. Transports Canada n'envisage pas de programme d'aide pour la reconstruction de la Transcanadienne.

L'IMMUNITÉ DIPLOMATIQUE

Question n° 5399—**M. Beatty**:

En 1975, quels étaient les dix pays dont les diplomates ont le plus souvent invoqué l'immunité diplomatique pour échapper aux poursuites après avoir contrevenu aux lois canadiennes et à combien de reprises chacun d'eux a-t-il prétexté cette immunité?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Sont mentionnées ci-après les dix missions étrangères ou du Commonwealth, à Ottawa, dont les membres du personnel ont été accusés le plus souvent en 1975 d'avoir contrevenu aux lois du Canada, ainsi que le nombre de contraventions attribuables à chaque ambassade ou haut-commissariat: Ouganda, 611; Nigéria, 328; URSS, 256; Côte d'Ivoire, 226; République arabe d'Égypte, 212; Gabon, 198; Tunisie, 197; Zaïre, 185; Italie, 182; France, 151;

L'OCCO

Question n° 5453—**M. Beatty**:

1. Les trois wagons chargés d'œufs importés par l'OCCO dans la semaine du 25 au 30 avril 1976 ont-ils été envoyés directement aux distributeurs à qui ils étaient destinés et, dans la négative, a) a-t-on versé à la société Porter Produce des frais de manutention, b) pourquoi n'a-t-on pas envoyé directement les œufs aux distributeurs pour éviter les frais de manutention?

2. La société Porter Produce a-t-elle servi l'an dernier de premier destinataire pour les œufs de l'Ouest expédiés en Ontario et, dans l'affirmative, quelles ont été la fréquence de ces expéditions et la quantité d'œufs dans chaque cas?

3. A-t-on versé des frais de manutention à la société Porter Produce pour les œufs importés en Ontario de l'Ouest du Canada et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient-ils dans chaque cas?

4. Ces deux dernières années, quelles sont les autres sociétés qui ont servi de destinataires pour les œufs de l'Ouest expédiés en Ontario et, dans chaque cas, a) à quelle date, b) quelle était la quantité d'œufs expédiés, c) à combien s'élevaient les frais de manutention versés, d) à combien s'élevaient (i) les frais de transport (ii) à quelle compagnie a-t-on confié le transport des œufs, e) qui a défrayé le transport?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. L'OCCO n'a pas importé trois wagonnées d'œufs dans la semaine du 25 au 30 avril 1976, mais la Porter Produce Company a importé des œufs pour le compte de l'OCCO. a) Oui. b) A l'arrivée des œufs au Canada, Revenu Canada permet qu'ils soient transportés sous scellés à l'importateur pour inspection par les inspecteurs d'Agriculture Canada, avant de les admettre officiellement au pays. Les œufs sont déchargés pour l'inspection, puis rechargés pour livraison aux clients, soit en wagonnées complètes ou en charges de moins d'une wagonnée.